

Une adoption prochaine

Le projet de loi a été adopté par le Sénat le 26 janvier 12 et sera soumis à l'assemblée nationale le 7 février prochain.

Sur les dispositions relatives aux agents non titulaires.

1. La FSU avait adressé aux sénateurs différentes **propositions d'amendements** au projet du gouvernement afin de voir le projet corrigé sur différents points.

<http://www.fsu.fr/La-FSU-s-adresse-aux-senateurs,2968>

Elle a été reçue à sa demande par la rapporteur Catherine Tasca à l'occasion de la table ronde réunissant les organisations syndicales, et par les groupes socialiste et CRC, les autres groupes n'ayant pas répondu à la demande.

Une partie des questions soulevées par la FSU a conduit à des évolutions favorables.

Contrats temporaires, vacations

Les contractuels recrutés pour un remplacement ou sur des besoins temporaires seront éligibles au dispositif de titularisation s'ils totalisaient le 31 mars 2011 quatre ans d'ancienneté dans les cinq années précédentes. Un rattrapage qui ne concerne à ce jour que les contractuels de l'Etat et dans des conditions d'ancienneté et d'emploi plus exigeantes que celles retenues dans les autres situations.

Contrats à temps incomplet

Pas d'évolution sur ce point, restent écartés de la titularisation les contractuels recrutés pour moins de 70% (Etat) ou moins de 50% (FPT et FPH).

Changement de département ministériel, d'établissement ou de collectivité

Pas d'évolution sur ce point, l'ancienneté pour l'accès à la titularisation et au CDI reste comptabilisée au sein du ministère, établissement ou collectivité.

Conclusion d'un CDI (agent totalisant à l'avenir 6 années de CDD)

Une période de quatre mois pourra intervenir entre deux contrats sans perte de l'ancienneté déjà acquise. La FSU avait souligné qu'une durée de trois mois pouvait s'avérer insuffisante du fait des vacances scolaires.

Agents contractuels des établissements français d'enseignement à l'étranger

Ils sont toujours écartés de ces dispositions, comme les contractuels des COM.

Intervenez, adressez vous d'urgence à votre député(e).

FSU

31 janvier 2012